

ETUDES EN DROIT DE L'ART

21

**LA VENTE AUX ENCHÈRES
D'OBJETS D'ART EN DROIT PRIVÉ SUISSE:
REPRÉSENTATION, RELATIONS
CONTRACTUELLES ET RESPONSABILITÉ**

par

Joëlle Becker

Schulthess § 2011
ÉDITIONS ROMANDES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
Chapitre I : Délimitations	7
§ 1 Notion de vente aux enchères d'objets d'art	9
A. Vente volontaire aux enchères publiques	9
B. Objets d'art.....	11
§ 2 Normes applicables.....	14
A. Règles de droit international privé	14
1. Compétence internationale.....	15
2. Droit applicable.....	19
B. Règles de droit suisse	20
Chapitre II : Parties en présence	23
§ 1 Le fournisseur de l'objet	25
§ 2 La maison de vente	26
A. Le directeur des enchères.....	27
B. Les autres employés.....	28
§ 3 L'acheteur.....	28
§ 4 L'huissier.....	29
PREMIERE PARTIE : RELATION ENTRE LE FOURNISSEUR ET LA MAISON DE VENTE	31
Chapitre I : Obligations respectives des parties	35
§ 1 Modalités de conclusion du contrat	37
A. Conclusion du contrat et incorporation des conditions générales.....	37
B. Validité des clauses contractuelles en cas d'utilisation de conditions générales	38
C. Interprétation	40
1. Interprétation du contrat.....	40
2. Interprétation des conditions générales.....	41
D. Contrôle du contenu des conditions générales.....	42
§ 2 Obligations de la maison de vente à l'égard du fournisseur.....	43
A. Vente et obligation d'agir	43
B. Publicité de la vente.....	45
C. Autres obligations.....	46
§ 3 Obligations du fournisseur à l'égard de la maison de vente	48
A. Rémunération	48
B. Autres obligations.....	49

Chapitre II : Qualification du contrat 51

§ 1 Description des qualifications envisageables 53

 A. Le contrat d'entreprise..... 54

 B. Le contrat de travail..... 54

 C. Le contrat de dépôt 55

 D. Le mandat simple 56

 1. En général 56

 2. Cas particulier de la garantie d'un prix minimum..... 57

 E. Les mandats spéciaux 59

 F. Les contrats innommés..... 61

§ 2 Caractéristiques..... 61

 A. Durée du contrat 62

 B. Devoir d'agir 63

 C. Remboursement des frais et dépens 65

 D. Rémunération..... 66

 E. Représentation 69

 F. Transfert de propriété du fournisseur à la maison de vente 71

 G. Obligations accessoires..... 73

§ 3 Conclusion..... 73

Chapitre III : Représentation du fournisseur par la maison de vente..... 77

§ 1 Représentation directe..... 79

 A. Conditions de la représentation directe 80

 1. Octroi des pouvoirs..... 81

 2. Manifestation de la volonté d'agir au nom d'autrui 84

 a. Manifestation expresse de la volonté d'agir au nom d'autrui 84

 b. Manifestation tacite ou la représentation déduite des
 circonstances..... 89

 c. Indifférence du tiers 93

 d. Conclusion 94

 3. Révélation de l'identité du fournisseur..... 95

 a. Droit dispositif..... 96

 i. Admissibilité de l'acte « au nom de celui que cela concerne ».. 97

 ii. Application de la théorie de l'acte « pour le compte de celui
 que cela concerne » à la vente aux enchères 99

 iii. Absence d'identification du représenté dans un délai
 raisonnable..... 100

 iv. Le traitement de la problématique en droit fiscal 102

 v. Révélation de l'identité de l'ayant droit économique..... 103

 vi. Conclusion 104

 b. Volonté hypothétique des parties..... 105

 c. Comblement de la lacune du droit suisse 110

 4. Conclusion 112

 B. Étendue de la représentation 113

§ 2 Représentation indirecte..... 116

 A. Octroi des pouvoirs 117

 B. Manifestation de la volonté d'agir pour le compte d'autrui 118

C.	Conclusion	119
§ 3	Absence de représentation.....	120
§ 4	Synthèse	121
Chapitre IV : Inexécution des obligations		123
§ 1	Inexécution du contrat de mandat en général.....	125
A.	Inexécution par le mandataire.....	125
1.	Violation des obligations du mandataire	125
2.	Conséquences.....	127
a.	Dommages-intérêts	127
b.	Réduction ou suppression des honoraires	131
c.	Résiliation du contrat de mandat pour justes motifs.....	132
B.	Inexécution par le mandant.....	134
1.	Violation des obligations	134
2.	Conséquences.....	135
§ 2	Inexécution des obligations de la maison de vente à l'égard du fournisseur	135
A.	Violation du devoir de diligence.....	136
1.	En général	136
2.	Dépassement des pouvoirs de représentation.....	137
B.	Violation du devoir de fidélité	139
1.	En général	140
2.	Pactum de non licitando.....	141
C.	Répudiation par la maison de vente en temps inopportun sans justes motifs	142
D.	Obligations accessoires.....	146
1.	Assurance	146
2.	Expertise	146
E.	Exclusion de responsabilité de la maison de vente.....	151
§ 3	Inexécution de ses obligations par le fournisseur.....	154
A.	Non-rémunération de la maison de vente.....	154
B.	Révocation du mandat par le fournisseur en temps inopportun sans justes motifs	155
C.	Violation de l'exclusivité du mandat.....	157
D.	Violation des obligations accessoires.....	158
§ 4	Conclusion.....	160
DEUXIEME PARTIE : RELATION ENTRE LA MAISON DE VENTE ET L'ENCHERISSEUR.....		163
Chapitre I : Conclusion du contrat de vente		165
§ 1	Enchère.....	168
A.	Représentation de l'enchérisseur.....	171
1.	Représentation de l'enchérisseur par un tiers.....	172
2.	Représentation de l'enchérisseur par la maison de vente	173
B.	Contrat avec soi-même (<i>Selbsteintritt</i>)	175
§ 2	Incorporation des conditions générales.....	178
A.	Processus d'incorporation.....	180
B.	Validité des conditions de vente.....	181

TABLE DES MATIERES

C.	Interprétation des conditions générales	184
D.	Contrôle du contenu des conditions générales.....	185
E.	Conclusion.....	185
§ 3	Adjudication	185
§ 4	Conclusion.....	188
Chapitre II : Qualification de la relation entre la maison de vente et l'enchérisseur		191
§ 1	Contrat de courtage.....	195
§ 2	Aucune relation contractuelle en sus du contrat de vente.....	199
§ 3	Une problématique commune : le devoir de restitution de la maison de vente..	202
A.	En cas de représentation directe du fournisseur par la maison de vente	202
B.	En cas de représentation indirecte du fournisseur par la maison de vente ..	206
§ 4	Conclusion.....	206
Chapitre III : Vices du contrat.....		209
§ 1	Invalidation pour vices du consentement.....	211
A.	Invalidation par l'acheteur.....	211
B.	Invalidation par la maison de vente.....	216
§ 2	Nullité du contrat en cas de violation du devoir de diligence en matière de transfert de biens culturels ?	217
A.	Contexte général.....	217
B.	L'action en retour en cas d'importation illicite.....	220
C.	Le devoir de diligence de la maison de vente	221
1.	Champ d'application de l'article 16 LTBC.....	222
a.	Champ d'application personnel	222
b.	Champ d'application matériel	223
2.	Définition du devoir de diligence.....	223
3.	Conséquences de la violation du devoir de diligence.....	226
a.	Théorie générale de la nullité du contrat.....	227
b.	Nullité du contrat en cas de violation du devoir de diligence	228
i.	Si le bien culturel est de provenance licite.....	229
ii.	Si le bien culturel est de provenance illicite.....	230
c.	Absence de violation de son devoir de diligence par la maison de vente alors que le bien culturel vendu est d'origine illicite	234
D.	Conclusion	234
§ 3	Irrégularités des enchères.....	237
A.	Conditions de l'action en annulation.....	237
1.	Pactum de licitando	239
2.	Pactum de non licitando.....	242
B.	Conséquences.....	242
C.	Conclusion	244
Chapitre IV : Droits réciproques de la maison de vente et de l'acheteur.....		247
§ 1	Droit d'obtenir l'exécution du contrat	249
A.	Exécution de ses obligations par l'acheteur.....	249

TABLE DES MATIERES

B.	Exécution de ses obligations par la maison de vente	253
1.	Transfert de propriété du bien	253
2.	Transfert de possession à l'acheteur	255
3.	Obligations accessoires	256
4.	Transfert des risques	257
C.	Modalités particulières d'exécution du fait de la représentation indirecte ..	259
1.	Cession de créance et reprise de dette	259
2.	Transfert conventionnel de contrat	262
D.	Conclusion	264
§ 2	Droits des parties en cas d'inexécution du contrat de vente	264
A.	Droits de la maison de vente en cas de demeure de l'acheteur	265
1.	Demeure du débiteur en général	265
2.	En matière d'enchères publiques	266
3.	Conditions générales	268
B.	Droits de l'acheteur en cas d'inexécution par la maison de vente	269
1.	Droits de l'acheteur en cas de violation des obligations de diligence et de fidélité	269
2.	Droits de l'acheteur en cas de demeure de la venderesse	269
3.	Droits de l'acheteur résultant d'une garantie de la venderesse	271
a.	Garantie en cas d'éviction	273
b.	Garantie pour les défauts et distinction par rapport à la livraison d'un aliud	275
i.	Garantie pour les défauts en général	275
ii.	Application aux ventes aux enchères d'objets d'art	276
iii.	Distinction avec l'aliud	281
4.	Concours entre l'action en garantie et l'invalidation du contrat	284
a.	Généralités	285
b.	En matière de biens culturels	287
5.	Exclusion de garantie par la maison de vente	288
a.	Limites légales	288
b.	Conditions générales	291
c.	Portée d'une exclusion de garantie sur l'invocation de l'erreur	298
C.	Conclusion	299
§ 3	Droits résultant de la responsabilité extra-contractuelle de la maison de vente à l'égard de l'acheteur	299
A.	Responsabilité pour acte illicite	299
B.	Responsabilité fondée sur la confiance	300
TROISIEME PARTIE : RELATION ENTRE LE FOURNISSEUR ET L'ACHETEUR		303
Chapitre I : Conclusion du contrat entre le fournisseur et l'acheteur		307
§ 1	Représentation du fournisseur par la maison de vente	309
A.	En cas de représentation directe	309
B.	En cas de représentation indirecte	310
§ 2	Incorporation des conditions générales	311
§ 3	Vices du contrat	313

Chapitre II : Droits respectifs du fournisseur et de l'acheteur.....	315
§ 1 Droit à l'exécution du contrat.....	317
A. Exécution par l'acheteur.....	317
B. Exécution par le fournisseur	318
§ 2 Droits découlant d'une inexécution	319
A. Inexécution par l'acheteur	319
B. Inexécution par le fournisseur.....	319
1. Demeure.....	320
2. Garanties découlant du contrat de vente.....	320
3. Exclusion de garantie.....	321
§ 3 Droits découlant d'une responsabilité extra-contractuelle.....	323
§ 4 Action récursoire entre la maison de vente et le fournisseur	324
CONCLUSION.....	327
SUMMARY	335
ZUSAMMENFASSUNG	339
ANNEXE I.....	343
ANNEXE II.....	349
ANNEXE III.....	357
ANNEXE IV	361
ANNEXE V.....	365
ANNEXE VI	369
BIBLIOGRAPHIE	375
TABLE DES ABREVIATIONS.....	387
INDEX.....	391